

DELIBERATION N° 88/06-16 – ACQUISITION DES ESPACES VERTS ET DELAISSES DE PARCELLES DE LA Z.A.C. LUDRES-SUD

Monsieur KIELISZEK, Adjoint délégué aux travaux, signale à l'Assemblée la requête de la Société Nancéienne d'Aménagement relative à l'acquisition au franc symbolique par la Commune des espaces verts et délaissés de la Z.A.C. de LUDRES-SUD. Il s'agit des parcelles suivantes :

AM 90, 91, 92, 93, 94, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 112, 113, 213, 214, 1112, 1113, 1114, 218, 342, 359, 360, 383, 785, 754, 755, 943, 744, 736, 695, 664, 663, 618, 543, 537, 945, 946, 947, 983, 994, 1012, 1015, 1034, 1047, 1069, 1065, 499, 1079, 430, 450, 451, 446, 447, 448.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- de se prononcer sur l'acquisition de ces parcelles qui représentent une superficie globale de 62 418 m² pour le 10 F symboliques.*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants.*
- d'inscrire les crédits correspondants au budget de la Commune.*